



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**

par la soussignée, Linda Gauthier,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
de la susdite municipalité

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 à 20 h à l'édifice municipal, situé au 2335, route du Fleuve de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 2314 route du Fleuve, sur le lot et 5 440 658 du cadastre du Québec et située au 2318 route du Fleuve, sur le lot 5 440 659 du cadastre du Québec.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM 91-2019** consiste à :

- Autoriser une marge de recul latérale d'un garage existant érigé sur le lot 5 440 658 à 0,41 mètre de la ligne latérale plutôt que 1,5 mètre tel que prescrit par le tableau 5,1 du chapitre 5 du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité;
- Autoriser une marge de recul arrière d'un garage existant érigé sur le lot 5 440 658 à 0,57 mètre de la ligne arrière plutôt que 1,5 mètre tel que prescrit par le tableau 5,1 du chapitre 5 du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité;
- Autoriser une marge de recul latérale d'un garage existant érigé sur le lot 5 440 659 à 0,70 mètre de la ligne latérale plutôt que 1,5 mètre tel que prescrit par le tableau 5,1 du chapitre 5 du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité.

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la secrétaire de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

LINDA GAUTHIER  
Directrice générale et secrétaire-trésorière